ville de Liverdun

□ Fiche sanitaire

□ Certif. Médical

□ Participation fin.
□ Chèque
□ Espèces

REGLEMENT INTERIEUR AU CLUB JEUNES

Ce règlement a pour objectif d'assurer le bon fonctionnement du Club Jeunes afin de réunir les meilleures conditions d'accueils possibles pur les jeunes. L e fonctionnement du Club s'effectue sous l'autorité de la ville de Liverdun.

- LE PUBLIC

Le club jeunes est réservé aux jeunes liverdunois de 12 à 17 ans révolus. Les jeunes auront la possibilité d'accéder librement au local et d'en repartir avant la fermeture sous réserve d'avoir averti préalablement l'animateur.

- LIEU D'ACTIVITE :

Espace Loisirs Champagne salle Souchet.

- JOURS et HORAIRES D'OUVERTURE :

Hors vacances scolaires : tous les vendredis de 18h à 20h.

- ADHESION :

Afin que l'adhésion ou l'inscription au club soit effective, il est nécessaire de fournir les documents suivants :

- Inscription dûment complétée
- Fiche sanitaire
- Certificat médical autorisant la pratique d'activités sportives de loisirs
- Règlement de 4 €

L'adhésion est valable de septembre 2013 à juin 2014, celle-ci impliquant l'acceptation du présent règlement par signature de l'adhérent et de son responsable légal.

- ACTIVITES :

Les activités se font en fonction des demandes et des opportunités locales. L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications ou annulations si nécessaire. Aucun remboursement ne pourra être effectué.

Les inscriptions ne sont fermes et définitives qu'une fois le dossier complet remis et la totalité du règlement effectué.

Les jeunes devront porter une tenue adéquate à l'activité et avoir une paire de basket (de préférence à semelles blanches) réservée à la salle de sport.

- LE LOCAL :

C'est un lieu privilégié de rencontres, d'échanges, de discussions et de découvertes où le dialogue sera prédominant. Chacun devra faire preuve de respect des différences vis-à-vis des autres jeunes et adultes présents.

C'est un lieu de vie où le matériel et différents espaces sont mis à disposition gratuitement. Toutes dégradations sur le bâtiment ou le matériel seront sanctionnés et feront l'objet d'une demande de réparation financière au responsable légal.

Toute introduction d'objet dangereux, couteaux, cutter est interdite au local.
Après les activités, les jeunes participent ensemble au rangement de la salle.

C'est un lieu d'action et d'initiatives développant l'investissement en impliquant les jeunes dans leurs loisirs et être force de proposition. Les animateurs les soutiendront dans leurs démarches.

- SOINS MEDICAUX

Aucun médicament ne peut être administré par l'animateur. En cas d'accident les parents seront prévenus immédiatement. S'ils ne peuvent pas être joints, l'animateur peut prendre toutes mesures rendues nécessaire par l'état de santé du jeune (autorisation parentale, fiche sanitaire).

- CONSOMMATION DE TABAC, D'ALCOOL ET PRODUITS STUPEFIANTS

Depuis la parution de la loi du 1er janvier 2008, il est interdit de fumer dans l'enceinte du local jeunes (cela comprend le bâtiment et l'espace extérieur de ce dernier).

La consommation d'alcool et produits stupéfiants est strictement interdite. Par conséquent, la commune se réserve le droit de refuser l'accès du local aux jeunes qui ne respecteront pas les clauses du présent règlement intérieur.

**JEUNE CONCERNE**

NOM : PRENOM : AGE :

Date de naissance Classe Etablissement scolaire :

**AUTORISATION PARENTALE**

NOM PRENOM

ADRESSE

QUARTIER TELEPHONE (urgence) email :

N° CAF : N° sécurité sociale :

J'autorise la publication des photographies prises au cours de l'activité durant la saison 2013/2014 sur le site internet de la ville de Liverdun. Elles seront alors accessibles à tout utilisateur du réseau internet. Je garde le droit de m'opposer à la publication de certaines photographies ou à en demander le retrait.

Liverdun, le

Signature de l'adhérent : signature du tuteur légal :